FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit PLEXUS® MA8120 Activateur

Autres moyens d'identification

SKU# 81204

Usage recommandé Non disponible. **Restrictions d'utilisation** Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société **ITW Performance Polymers**

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle

978-777-1100 Numéro de téléphone

Télécopieur Courriel

Fournisseur

Numéro de téléphone

800-424-9300

d'appel d'urgence

Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Liquides inflammables Catégorie 2 Dangers pour la santé Toxicité aiguë, par inhalation Catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Irritation des voies respiratoires de catégorie

3

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une

allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut irriter les

voies respiratoires.

SDS CANADA 1 / 11 81204 Version n°: 05 Date de révision: 10-Octobre-2024 Date d'émission : 17-Juillet-2019

Conseil de prudence Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/auditive.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires Aucune.

Autres dangers

Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Méthacrylate de méthyle		80-62-6	70 - < 80
Methyl Methacrylate-butyl Acrylate Copolymer		25852-37-3	5 - < 10
Paraffine		8002-74-2	1 - < 3
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl-		128-37-0	1 - < 3
PYRIDINE, 3,5-DIETHYL-1,2-DIHYDRO-1-PHE NYL-2-P ROPYL-		34562-31-7	1 - < 3
Carbonate de calcium		471-34-1	< 0.2
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		10 - < 20

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas Contact avec la peau

d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver

les vêtements contaminés avant réutilisation.

SDS CANADA Nom de la matière : PLEXUS® MA8120 Activateur

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée.

Dermatite. Éruption.

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Méthodes particulières d'intervention

substances en cause.

de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Risques d'incendie généraux Liquide et vapeur très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Nom de la matière : PLEXUS® MA8120 Activateur 3 / 11

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants Type Valeur Forme

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

STEL 100 ppm

Nom de la matière : PLEXUS® MA8120 Activateur 81204 Version n°: 05 Date de révision: 10-Octobre-2024 Date d'émission : 17-Juillet-2019

États-Unis. ACGIF	I, TLV	(Valeurs de	seuil d'ex	position)
-------------------	--------	-------------	------------	-----------

Composants	Туре	Valeur	Forme
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4 -méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.
-IIIEIIIVI- (CAS 128-37-U)			

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	TWA	10 mg/m3	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	410 mg/m3	
		100 ppm	
	TWA	205 mg/m3	
		50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4 -méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	10 mg/m3	

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Туре	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	STEL	20 mg/m3	Poussières totales.
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4 -méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Vapeur et aérosol, inhalables.

de CER de Marière (Pàrlement 247/2006 Lei eur le cécurité et l'hyrriàne du traveil)

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)				
Composants	Туре	Valeur	Forme	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm		
	TWA	50 ppm		
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.	
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4 -méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.	

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4 -méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Nom de la matière : PLEXUS® MA8120 Activateur 81204 Version n°: 05 Date de révision: 10-Octobre-2024 Date d'émission: 17-Juillet-2019

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées				
Composants	Туре	Valeur	Forme	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm		
	TWA	50 ppm		
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.	
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4 -méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.	

Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées			
Composants	Туре	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4 -méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Canada. LEMT pour la Saskatchew Composants	an (Règlements sur la santé et Type	la sécurité au travail, 1996, Valeur	Tableau 21), ainsi modifiées Forme
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	15 minutes	20 mg/m3	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	15 minutes	100 ppm	
	8 heures	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	15 minutes	4 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4 -méthyl- (CAS 128-37-0)	15 minutes	4 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection respiratoire Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique Liquide.

SDS CANADA Nom de la matière : PLEXUS® MA8120 Activateur 81204 Version n°: 05 Date de révision: 10-Octobre-2024 Date d'émission : 17-Juillet-2019

Pâte. **Forme** Couleur Grise

Odeur Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

-48 °C (-54.4 °F) estimation

Point d'ébullition, point

d'ébullition initial et plage de

points d'ébullition

100.5 °C (212.9 °F) estimation

Inflammabilité Liquide hautement inflammable

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

2.1 % estimation

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

8.2 % estimation

Point d'éclair 10.0 °C (50.0 °F) estimation **Température** 435 °C (815 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Non disponible. Viscosité cinématique Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

(n-octanol/eau) (valeur log)

Tension de vapeur 51.33 hPa estimation

Masse volumique et/ou densité relative

Densité 0.94 g/cm3 estimation

Densité de vapeur Non disponible. Caractéristiques des particules Non disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Inflammable IB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant. 0.94 estimation Densité

COV <10 g/l

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et Réactivité

de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales. Risque de réactions

dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les

températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts. Nitrates. Peroxydes.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif par inhalation.

Nom de la matière : PLEXUS® MA8120 Activateur

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux. Faible danger présumé en cas d'ingestion. Ingestion

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée.

Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

Résultats d'épreuves Composants **Espèces**

Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)

<u>Aiquë</u> Orale

DI 50 Rat 6450 mg/kg

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

<u>Aiquë</u> Orale

DI 50 Rat 7800 mg/kg

Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- (CAS 128-37-0)

Aiquë Cutané

DL50 Rat > 2000 mg/kg

Orale

DL50 Rat 890 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes

cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas

la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou

nuisible sur l'environnement.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

SDS CANADA Nom de la matière : PLEXUS® MA8120 Activateur 8 / 11 81204 Version n°: 05 Date de révision: 10-Octobre-2024 Date d'émission : 17-Juillet-2019

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

1.38 Méthacrylate de méthyle Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl-5.1

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur,

le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de Emballages contaminés

> l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU **LIN133**

Désignation officielle de transport de l'ONU

ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable

Classe de danger relative au transport

Classe 3 **Danger subsidiaire** Ш Groupe d'emballage Dangers environnementaux Non.

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

l'utilisateur

UN number UN1133

UN proper shipping name Transport hazard class(es) Adhesives containing flammable liquid

Class 3 Subsidiary hazard Packing group П **Environmental hazards** No. **ERG Code** 31

Other information

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Allowed with restrictions. Cargo aircraft only

IMDG

UN number UN1133

UN proper shipping name Transport hazard class(es) ADHESIVES containing flammable liquid

3 Class **Subsidiary hazard** Packing group Ш

Environmental hazards

Marine pollutant No. **EmS** F-E, S-D

Nom de la matière : PLEXUS® MA8120 Activateur

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe Non déterminé(e).

II de MARPOL 73/78 et le recueil

IBC

IATA; IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non

Nom de la matière : PLEXUS® MA8120 Activateur SDS CANAD

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Non

Philippines Inventaire philippin des produits et substances chimiques Non

(PICCS)

Non Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi

réglementant les substances toxiques)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 17-Juillet-2019 Date de la révision 10-Octobre-2024

Version n° 05

Avis de non-responsabilité ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes

> informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for

safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la

révision

Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu

entièrement.

Nom de la matière : PLEXUS® MA8120 Activateur 11 / 11

81204 Version n°: 05 Date de révision: 10-Octobre-2024 Date d'émission : 17-Juillet-2019

Oui